

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3477

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Parc des Hauteurs - Aménagement du chemin de la Visitation - Autorisation de signer des marchés de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2649 en date du 17 mai 2005, le conseil de Communauté a approuvé le projet d'aménagement du chemin de la Visitation dans le cadre de la création du parc des Hauteurs à Lyon 5°.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés de travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 8 juillet 2005, a classé les offres et choisi pour les deux lots suivants, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD) - terrassement-sols : entreprise Appia Rhône, pour un montant de 229 534,16 € HT, soit 274 522,86 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public : Société d'application électro mécanique (SAEM), pour un montant de 46 928,97 € HT, soit 56 127,05 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés relatifs à l'aménagement du chemin de la Visitation à Lyon 5° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD) - terrassement-sols : entreprise Appia Rhône, pour un montant de 229 534,16 HT, soit 274 522,86 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public : Société d'application électro mécanique (Saem), pour un montant de 46 928,97 € HT, soit 56 127,05 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 0903 - Lyon 5° : parc des Hauteurs - chemin de la Visitation.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 235 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,